

Nombre de membres :

Séance du 13 septembre 2024

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13

Pouvoir : 01

Convocation : 06 septembre 2024

N° 2024/09/01

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Vincent GELAS, Maire.

Présents : Vincent Gelas - Fabienne Imbert – Jean-Marc Gimaret – Nathalie Feltrin - Christian Beguet – Bruno Doucet-Bon – Christian Feltrin - Bénédicte Sainclair – Franck Serrurier – Laurence Wyncarczyk - Barbara Monel – Stéphanie Tricaud

Excusés : Philippe Brunel – Marion Chaube (pouvoir à Vincent Gelas)

Absente : Marine Sarr

Secrétaire de séance : L Wyncarczyk

**OBJET : Zones d'accélération des énergies renouvelables
* avis sur la carte départementale**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2024/03/03 du 15 mars 2024 définissant comme zones d'accélération d'énergies renouvelables le photovoltaïque en toiture sur l'ensemble du territoire communal,

Vu le projet d'arrêté préfectoral portant arrêt de la cartographie des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que de leurs ouvrages connexes sur le territoire départemental,

Vu le courrier de Madame la Préfète de l'Ain sollicitant l'avis conforme des communes sur la carte départementale des zones d'accélération des énergies renouvelables,

Considérant que cette carte reprend la filière d'énergies renouvelables déterminée par la commune,

Après en avoir délibéré, et vote à mains levées, à l'unanimité,

- **DONNE** son avis conforme sur le projet d'arrêté de la cartographie des zones d'accélération des énergies renouvelables pour ce qui concerne la commune de Messimy-sur-Saône.

Fait et délibéré, le 13 septembre 2024

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,

Vincent GELAS



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Zones d'accélération des énergies renouvelables : avis sur la carte départementale

Date de transmission de l'acte : 17/09/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 17/09/2024

Numéro de l'acte : DEL20240901 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 001-210102430-20240913-DEL20240901-DE

Date de décision : 13/09/2024

Acte transmis par : Alain GUEX

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.4. Aménagement du territoire

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13

Pouvoir : 01

Convocation : 06 septembre 2024

Séance du 13 septembre 2024

N° 2024/09/02

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Vincent GELAS, Maire.

Présents : Vincent Gelas - Fabienne Imbert – Jean-Marc Gimaret – Nathalie Feltrin - Christian Beguet – Bruno Doucet-Bon – Christian Feltrin - Bénédicte Sainclair – Franck Serrurier – Laurence Wyncarczyk - Barbara Monel – Stéphanie Tricaud

Excusés : Philippe Brunel – Marion Chaube (pouvoir à Vincent Gelas)

Absente : Marine Sarr

Secrétaire de séance : L Wyncarczyk

**OBJET : Présentation du rapport du mandataire de la commune au sein de la
SPL ALEC AIN – Exercice 2023**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 1524-5,

Vu la délibération n° 2021/05/03 du 21 mai 2021 décidant l'approbation de la constitution d'une société publique locale dénommée Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain (SPL ALEC de l'Ain), d'adopter les statuts de la société avec une participation de la commune au capital de 100 €, de désigner Monsieur Philippe BRUNEL comme représentant permanent à l'assemblée générale des actionnaires et aux fins de représenter le conseil municipal au sein de l'assemblée spéciale des actionnaires non représentés directement au conseil d'administration de la SPL ALEC de l'Ain,

Vu la délibération n° 2022/10/08 du 22 octobre 2022 désignant Monsieur Christian BEGUET en lieu et place de Monsieur Philippe BRUNEL, pour les mêmes représentations au sein de la SPL ALEC de l'Ain,

Vu le rapport annuel devant être produit auprès de l'assemblée délibérante par les représentants du conseil d'administration ou de l'assemblée spéciale mandataire d'une collectivité dans une entreprise publique locale,

Après avoir entendu la présentation du rapport concernant l'exercice 2023 par Monsieur Christian BEGUET, représentant de la commune à l'assemblée spéciale de la Société Publique Locale – Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain,

- **PREND** acte de la présentation du rapport du mandataire de la commune au sein de la SPL ALEC AIN de l'exercice 2023.

Fait et délibéré, le 13 septembre 2024

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,

Vincent GILAS



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Présentation du rapport du mandataire de la commune au sein de la SPL ALEC AIN - Exercice 2023

Date de transmission de l'acte : 17/09/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 17/09/2024

Numéro de l'acte : DEL20240902 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 001-210102430-20240913-DEL20240902-DE

Date de décision : 13/09/2024

Acte transmis par : Alain GUEX

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.7. Intercommunalite